
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 5 juillet 2010

Résolution: CA10 26 0186

Motion d'appui à la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal

ATTENDU que plus de soixante groupes et organismes de la région métropolitaine de Montréal ainsi que les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

ATTENDU que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer et de conserver à perpétuité au moins 12 % de cette zone écologique;

ATTENDU que c'est dans cette partie de ce patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, mais en même temps la plus vulnérable au développement urbain;

ATTENDU que sur les quatorze régions métropolitaines du Canada, c'est celle de Montréal où l'on trouve le plus bas pourcentage de territoire en espace vert par habitant;

ATTENDU que les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous les deux convenu de la mettre en Suvre et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard;

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît, et de Mirabel à la frontière américaine, se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles, reliés entre eux par les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Il est de plus proposé par François Limoges

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De remplacer le mot « provincial » par « québécois » figurant au 2^e alinéa de ladite résolution.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

La proposition principale, telle qu'amendée, est adoptée à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

15.03

François W. CROTEAU

Maire de l'arrondissement

Patrick MARTEL

Secrétaire substitut du conseil
d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 juillet 2010